



La difficile insertion des jeunes wallons : Constats et pistes d'action

par Philippe DEFEYT - août 2009

*« Si l'école permet pas ça
Alors je dis : 'Halte à tout !'
Explique-moi, Papa,
C'est quand qu'on va où ? »*

Renaud (extrait de la chanson « C'est quand qu'on va où ? »)

*« La société a légué aux jeunes d'aujourd'hui ses dettes.
Elle doit maintenant honorer la sienne à leur égard et
leur permettre de prendre leur place sans délai et sans parcours du combattant »*

Livre vert « Reconnaître la valeur de la jeunesse »

Synthèse

En 2008, il y avait en Wallonie 307.000 jeunes de 18 à 24 ans. 153.000 étaient aux études et 98.000 au travail, 54.000 étaient chômeurs¹ et 13.000 bénéficiaires du droit à l'intégration sociale.

Les jeunes représentent 9,7% de l'emploi salarié (approche ONSS) mais sont moins présents dans le secteur public (moins de 5%).

La situation des 18-24 ans observée en 2008 s'inscrit dans les évolutions suivantes depuis 2000 :

- une augmentation d'environ 19.000 unités du nombre total de jeunes de 18 à 24 ans
- une augmentation d'environ 3.000 emplois occupés par des jeunes
- une augmentation d'environ 20.000 unités du nombre d'étudiants
- une baisse de 3,5 points du taux d'activité (qui passe d'un peu plus de 53% en 2000 à un peu moins de 50% en 2008)
- une baisse du taux de chômage des jeunes (et de la part des chômeurs jeunes dans le total des demandeurs d'emploi inoccupés).

Pour l'heure, la Wallonie ne satisfait pas aux objectifs européens en matière de formation des jeunes. Comme le rappelle le Rapport 2008 du Conseil supérieur de l'emploi (p.78), « Les efforts dans le domaine de la formation impliquent notamment une lutte contre le décrochage scolaire. La proportion de jeunes quittant prématurément l'école (en Wallonie, avec un taux de 15,2% en 2007) est encore supérieure à l'objectif européen de 10% maximum. (...) ». Par ailleurs, la Wallonie, avec un taux de 77,2% (2008) de jeunes de 20 à 24 ans ayant terminé

¹ Au sens qu'ils sont demandeurs d'emploi inoccupés.

au moins l'enseignement secondaire supérieur, n'atteignait pas l'objectif européen (85%).

L'année 2008 a été une année exceptionnellement favorable en matière de chômage des jeunes. Celui-ci a bénéficié d'un concours de circonstances favorables, dont les principales sont la bonne conjoncture économique et le retrait de plusieurs milliers de jeunes de la population active, suite à l'allongement des études résultant de la réforme de Bologne (ceci constitue un effet de seuil).

La dégradation conjoncturelle et l'augmentation du nombre de jeunes de 18 à 24 ans actifs font que le chômage des jeunes est appelé à augmenter pour retrouver, entre 2010 et 2013, des niveaux supérieurs à 60.000 unités en moyennes annuelles. Le nombre d'étudiants est appelé lui aussi à augmenter. Le scénario prospectif retenu (voir p.11) pour les années 2009-2014 peut se tromper sur les proportions respectives entre la part d'augmentation des effectifs dans l'enseignement supérieur et celle du nombre de chômeurs, pas sur l'augmentation globale de la pression sur le système d'enseignement et le service public de l'emploi.

Ces évolutions prennent place dans un contexte de stagnation, depuis quelques années, de la structure des diplômes. Si le capital humain – mesuré par l'évolution de la structure des diplômes – a tendance à s'améliorer jusqu'en 2003/2004, les proportions des différentes catégories de diplômes restent stables depuis lors.

Mais – au-delà des fluctuations conjoncturelles – le nombre de jeunes chômeurs reste scandaleusement élevé.

Les gouvernements désignés en juillet 2008 se sont engagés à mettre en place ou à renforcer un grand nombre de mesures pour améliorer l'insertion (socio)professionnelle des jeunes. Ces mesures appellent quelques considérations :

1. Il est difficile de repérer – à ce stade-ci – des inflexions, ou des moyens supplémentaires, ou une plus grande volonté politique, qui permettraient de croire en une plus grande efficacité de ces différentes approches que par le passé.
2. Il n'y a pas assez d'évaluation(s) sur l'efficacité et l'efficience des principales mesures. D'une manière générale, il faut s'interroger sur le nombre de mesures et leurs articulations et/ou interférences.
3. Les textes des accords définissent (trop) souvent plus des objectifs à atteindre que les moyens concrets à mobiliser pour y arriver. De même, on y évoque plus volontiers les *inputs* que les *outputs* attendus ; les raisons qui permettent de croire que les *inputs* injectés permettront d'atteindre les *outputs* attendus sont peu explicitées.
4. Il n'est pas certain que les négociateurs aient tenu compte de l'augmentation de la "pression" sur le système d'enseignement et le service public de l'emploi découlant de l'évolution du nombre de chômeurs et d'étudiants.
5. Dans les faits, c'est, malgré certaines déclarations liminaires, surtout l'insertion professionnelle qui est visée par les orientations et mesures proposées. Or l'insertion professionnelle n'est pas une condition suffisante pour garantir une insertion plus large, plus citoyenne, telle que définie dans le Projet de Déclaration communautaire. Il faudra pourtant bien, tant que le nombre d'emplois restera insuffisant, parler d'autres formes d'insertion et les mettre en place.
6. N'y a-t-il pas une forme d'aveu implicite d'une insuffisante efficacité de l'enseignement de base quand, dans le Projet de Déclaration de politique régionale, est indiqué : « Complémentairement (au recours aux stages en entreprises et à des partenariats originaux avec le secteur de l'intérim), les démarches de formation – en ce compris des formations aux compétences générales et relationnelles – seront amplifiées, en offrant l'accès à des formations qualifiantes contenant un passage en entreprise ou un parcours qualifiant avec certification à la clef. Ces démarches de formation s'inscrivent dans un projet professionnel construit avec le jeune. »
7. Les mesures – prises ou à prendre – en matière de stages me paraissent essentielles. La question centrale de l'insuffisance du nombre de stages de qualité disponibles demeure ouverte et les circonstances économiques comme les contraintes budgétaires ne créent pas, à cet égard, un contexte favorable.

8. Certaines questions ne me semblent pas être affrontées de face. Comment, par exemple, augmenter le nombre de jeunes qui font des études dans des métiers dits en pénurie ? Faudra-t-il, par exemple, mettre en place des incitants financiers ? Augmenter l'offre dans l'enseignement et/ou via des formations spécifiques et revaloriser l'image de certains métiers ne suffiront pas.
9. Enfin, quand bien même elles auraient les effets escomptés, ces orientations et mesures prendront du temps à les concrétiser. Que faisons-nous entretemps ? Comment éviter encore plus d'exclusions de toute nature ? Comment rendre espoir ? Comment innover ? Comment explorer d'autres possibles sans pour autant « jeter le bébé avec l'eau du bain » ?

Il me semble donc que :

- **cet ensemble de mesures doit être évalué sur les plans de l'efficacité et de l'efficience et, le cas échéant, faudra-t-il se recentrer sur quelques mesures (phares) et/ou mieux coordonner certains dispositifs**
- **il doit être envisagé de doper l'insertion professionnelle par des mesures plus structurantes, plus ambitieuses, plus originales ; je pense ici :**
 1. **à un « knowledge lift » à la suédoise, système où des travailleurs actifs reprennent des études contre allocation et laissent leur place à des jeunes.**
 2. **aux mesures suivantes contenues dans le récent Livre vert français « Reconnaître la valeur de la jeunesse » :**
 - **créer un livret de compétences support d'une orientation positive**
 - **accompagner (spécifiquement) la recherche d'emploi des jeunes diplômés qui ont le plus faible réseau relationnel**
 - **sécuriser le cadre juridique des dispositifs de pré-embauche de jeunes en formation**
 - **développer l'apprentissage dans le secteur public et associatif, notamment dans les métiers de la petite enfance et la prise en charge des personnes âgées**
 - **créer une banque non lucrative pour soutenir les projets des jeunes.**

Vu l'ampleur de la tâche, le temps nécessaire pour réduire, de manière significative et structurelle, le nombre de jeunes chômeurs, mais aussi pour rencontrer les grandes orientations des Projets de Déclarations politiques, qui parlent d'une insertion citoyenne des jeunes, et pas seulement d'une insertion (socio)professionnelle, je propose d'envisager deux autres dispositifs : le service civil et le contrat de pluriactivité.

Ces différentes pistes ne sont pas mutuellement exclusives, loin de là, pour les raisons suivantes :

- d'abord parce que renforcer l'insertion professionnelle n'empêche pas de soutenir d'autres types d'activités (par exemple le bénévolat) et que ces autres activités peuvent à leur tour soutenir l'insertion professionnelle
- le contrat de pluriactivité pourrait devenir un dispositif-cadre ou couple de diverses mesures d'intégration, y compris bien sûr d'intégration professionnelle
- le bénévolat est une activité qui se trouve à l'intersection de plusieurs dispositifs
- l'idée de contrat a fait son chemin ; or, plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle, le contrat de pluriactivité et le service civil peuvent s'appuyer sur ce type d'approche.

Par ailleurs, beaucoup de ces nouvelles mesures pourraient être expérimentées dans un nombre restreint de bassins d'emploi avant d'être, le cas échéant, généralisées.

Je plaide donc pour, à la fois, 1° doper, recentrer, renforcer, pour plus d'efficacité et plus d'efficience, l'insertion (socio)professionnelle des jeunes et 2° inscrire celle-ci dans une politique, plus globale, d'insertion citoyenne.

* * *

Introduction

Cette étude a été entamée suite à divers constats.

Le premier : dans son rapport 2008, le Conseil supérieur de l'emploi relève que le taux d'emploi des moins de 25 ans est, en Belgique, inférieur à celui de la moyenne européenne. Alors que depuis le début du millénaire, les débats et les mesures (voir, par exemple, le Pacte des générations en 2005) se concentrent surtout sur le faible taux d'emploi des personnes âgées², les écarts pour ce qui est des jeunes apparaissent plus élevés encore.

Notes méthodologiques :

- *cette étude se concentre sur la Wallonie et sur les moins de 25 ans ; certes, les processus d'insertion se prolongent au-delà de 25 ans mais il m'a semblé que le taux de chômage des moins de 25 ans était particulièrement élevé ; par ailleurs, si des politiques originales doivent être mises en place, elles devraient se concentrer sur cette tranche d'âge pour éviter des processus d'enlèvement ; enfin, la barre des 25 ans est retenue par l'EUROSTAT pour la présentation de nombreux tableaux issus de l'EFT*
- *quelques données essentielles sont reprises dans une annexe libre (Fichier Excel intitulé : « Les jeunes de 15 à 24 ans en Wallonie 2000-2008 »)*
- *le travail étudiant n'a pas été abordé dans cette étude*
- *il va de soi que les fichiers Excel qui soutiennent ce travail sont à la disposition de toute personne qui en ferait la demande.*

Le tableau ci-dessous permet de constater que :

- l'écart qui sépare la Wallonie de la moyenne européenne (UE15) est en effet proportionnellement plus important pour les 15-24 ans que pour les 55-64 ans ;
- alors que la Wallonie est proche de la moyenne belge pour le taux d'emploi des 55-64 ans, elle en est plus éloignée pour ce qui concerne les 15-24 ans ; certes, le faible taux d'emploi en Wallonie peut être expliqué par un plus grand taux de scolarisation, mais 1° il n'en demeure pas moins que le taux d'emploi est inférieur à la moyenne belge et 2° encore faudrait-il montrer que ce taux supérieur (par rapport à beaucoup de pays européens) de scolarisation est justifié en terme d'amélioration absolue et relative du capital humain ;
- le taux d'emploi des jeunes est resté plus ou moins constant tandis que celui des 55-64 ans a augmenté³.

Taux d'emploi des 15-24 ans et des 55-64 ans

	2000	2007	2008
	15-24 ans		
Belgique	29,1	27,5	27,4
Wallonie	23,6	23,1	22,3
UE15	39,9	41,0	41,0
Wallonie/UE15	59,1	56,3	54,4
plus haut (=NL)	68,4	68,4	69,3
	55-64 ans		
Belgique	26,3	34,4	34,5
Wallonie	25,5	33,6	33,6
UE15	37,5	46,5	47,4
Wallonie/UE15	68,0	72,3	70,9
plus haut (=SE)	64,3	70,0	70,1

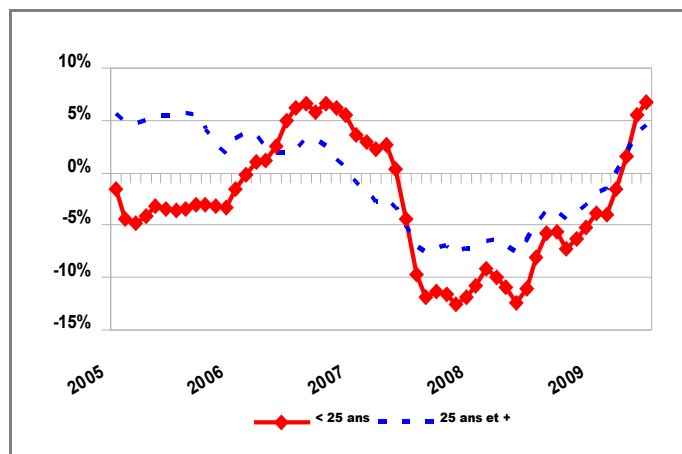
Source : Conseil supérieur de l'emploi – **Calculs** : IDD

² Il suffit, par exemple, de comparer le nombre de pages consacrées respectivement aux travailleurs jeunes et aux travailleurs âgés dans le Communiqué de presse du Premier Ministre (2005-10-11) présentant le Contrat de solidarité entre générations.

³ Notons que cette augmentation est plus le résultat d'un vieillissement de la force de travail que le résultat des mesures mises en place par le Pacte des générations.

Deuxième constat : EUROSTAT⁴ relevait en juillet 2009 que le taux de chômage des jeunes était – dans tous les pays européens – plus important que le taux de chômage général et qu'il avait – entre le premier trimestre 2008 et le premier trimestre 2009 augmenté plus fort que ce dernier. Au niveau wallon, le nombre de chômeurs – voir graphique ci-après – augmente (augmentation mesurée à un an d'écart) à nouveau depuis le 2ème trimestre 2009 et que le nombre des chômeurs de moins de 25 ans augmente plus vite que celui des chômeurs de 25 et plus.

**Evolution du nombre de demandeurs d'emploi
% d'évolution à un an d'écart – Wallonie – 2005/2009(juin)⁵**



Source : Belgostat – Calculs : IDD

Enfin, **3ème constat**, les Projets de Déclarations de politique régionale (Bruxelles et Wallonie) et communautaire de juillet 2009 contiennent de nombreux passages consacrés à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes. En outre, ces passages ont été mis en exergue dans diverses prises de position politiques commentant ces accords.

A ces constats, il faut en ajouter un plus "chaud". Malgré son diplôme, ses compétences et ses efforts de "chercheuse d'emploi", ma cadette (24 ans) peine à retrouver un emploi. Je la sais bien armée. Mais cela ne l'aide pas vraiment pour le moment. J'ai pensé à elle et à tous et toutes ses semblables en entamant ce travail d'analyse et de réflexion.

Dans ce contexte, cette étude vise à

1. éclairer les décideurs sur les principales caractéristiques et évolutions du marché du travail des moins de 25 ans et des caractéristiques de cette population qui pourrait être une des victimes de la crise économique ;
2. évoquer des propositions et pistes pour élargir le champ des possibles pour mieux réussir une intégration globale (donc pas seulement une intégration (socio)professionnelle) des jeunes dans leur vie et dans la société wallonne.

⁴ EUROSTAT Newsrelease, 109/2009, 23 July 2009 : « Five million young people unemployed in the EU27 in the first quarter 2009 ».

⁵ Je remercie les personnes de l'INS, du FOREM et de l'ONSS qui m'ont aidé à rassembler une partie des données utilisées dans cette étude.

1. Données et constats

Le marché du travail et les jeunes de moins de 25 ans

Le tableau suivant détaille, pour 2008, les différents statuts des jeunes de moins de 25 ans.

Note méthodologique : Des doubles comptages sont possibles (en matière de formation en alternance).

Les jeunes de 15-24 ans en 2008 – moyennes annuelles estimations – arrondis

	15-24	15-19	20-24	18-24
Population totale	443 000	227 000	215 000	307 000
Etudiants	281 000	198 000	83 000	153 000
Actifs occupés	104 000	18 000	86 000	98 000
Salariés ONSS	93 000	17 000	76 000	87 000
Salariés ONSS-APL	6 000	< 500	6 000	6 000
Indépendants	5 000	< 500	5 000	5 000
Demandeurs d'emploi	54 000	10 000	44 000	54 000
dont indemnisés	33 000	3 000	30 000	33 000
dont allocations d'attente	28 000	3 000	25 000	28 000
dont en stage d'attente	20 000	7 000	13 000	20 000
Autres	4 000	2 000	2 000	2 000
p.m. Bénéficiaires DIS*	13 000	5 000	8 000	13 000
Taux d'activité	35,7%	12,2%	60,5%	49,5%
Taux de chômage	34,2%	36,2%	33,7%	35,5%
Taux d'emploi	23,5%	7,8%	40,1%	31,9%
Taux de bénéficiaires DIS	2,9%	2,2%	3,7%	4,2%

Sources : voir annexe 1 – Calculs et estimations : IDD

* Droit à l'Intégration Sociale (loi de mai 2002)

La situation des 18-24 ans observée en 2008 s'inscrit dans les évolutions suivantes depuis 2000 :

- une augmentation d'environ 19.000 unités du nombre total de jeunes de 18 à 24 ans
- une augmentation d'environ 3.000 emplois occupés par des jeunes
- une augmentation d'environ 20.000 unités du nombre d'étudiants
- une baisse de 3,5 points du taux d'activité (qui passe d'un peu plus de 53% en 2000 à un peu moins de 50% en 2008)
- une baisse du taux de chômage des jeunes (et de la part des chômeurs jeunes dans le total des demandeurs d'emploi inoccupés).

Il est possible de compléter ces données de base en développant quelques aspects.

Premier constat : les données du tableau ci-dessus diffèrent de celles publiées par l'Enquête sur les forces de travail (EFT), même si ces différences ne remettent pas en cause le sens des évolutions qui viennent d'être rappelées.

Note méthodologique : Les données EFT sont des données d'enquête. Il faut donc tenir compte des intervalles de confiance statistiques pour interpréter les niveaux.⁶

⁶ Voir l'Annexe 2 pour une illustration.

**Les jeunes de 15-24 ans en 2008 – moyennes annuelles
comparaison IDD/EFT – arrondis**

	IDD	EFT
Population totale	443 000	442 000
Etudiants	281 000	281 000
Actifs occupés	104 000	98 000
Demandeurs d'emploi	54 000	37 000
Autres	4 000	25 000
<i>Taux d'activité</i>	<i>36%</i>	<i>31%</i>
<i>Taux de chômage</i>	<i>34%</i>	<i>28%</i>
<i>Taux d'emploi</i>	<i>24%</i>	<i>22%</i>

Sources : voir annexe 1 et EFT/INS – Calculs et estimations : IDD

La principale différence se situe au niveau du nombre de chômeurs et donc, par conséquent, au niveau du "résidu" (= "Autres" dans le tableau, à savoir ceux qui ne sont ni étudiant, ni actif occupé, ni chômeur). L'explication de cette différence est à trouver dans la définition du chômage utilisée par l'EFT, à savoir la définition du BIT (Bureau International du Travail) : est considéré comme chômeur toute personne ayant atteint l'âge de 15 ans, qui au cours de la période de référence, est à la fois :

- sans travail
- disponible pour travailler
- à la recherche d'un emploi (et qu'il soit indemnisé ou non).

Cette approche peut différer d'une approche administrative du chômage, à savoir l'addition des chômeurs recensés comme tels par l'ONEM et/ou le FOREM. Par exemple, une personne qui a trouvé un travail mais qui commencera effectivement une semaine après la date de l'enquête pourrait être recensée par l'ONEM tout en n'étant plus un chômeur au sens du BIT. Il n'en demeure pas moins que la différence interpelle. Serait-ce que, par exemple, les jeunes en stage d'attente ne se considèrent pas comme chômeurs ? Cette différence ne pourrait être élucidée que par une approche plus micro-économique et micro-sociale des réponses apportées par les répondants en fonction de leur statut administratif.

Concernant le taux de chômage, celui-ci dépend, comme pour l'ensemble des travailleurs, du niveau du diplôme obtenu. C'est ce que confirme le tableau suivant.

Note méthodologique : Les taux de chômage dans les tableaux suivants résultent des données de l'EFT. On a montré ci-dessus que cette enquête sous-estimait le taux de chômage sans qu'il soit possible de déterminer le degré de sous-estimation pour différentes sous-catégories de populations.

**Taux de chômage des 15-24 ans par niveau de diplôme – en % – 2008
(attention : il s'agit ici de données EFT)**

Secondaire inf. ou moins	31,6
Secondaire supérieur	28,8
Etudes supérieures ⁷	18,2
Total	27,5

Source : EFT/INS – Calculs : IDD

Certes, comme le rappelle une étude du FOREM de juin 2009, « si le niveau d'étude est un passeport pour l'emploi, ce sont surtout les filières, les options ou types d'étude qui interviennent dans l'insertion. Ainsi, le contrat d'apprentissage, les études techniques et professionnelles, les BAC courts – traditionnellement plus spécifiques que les masters – multiplient les chances de décrocher rapidement et durablement un travail chez le jeune demandeur d'emploi. »⁸

⁷ Etudes supérieures hors universités et universitaires.

⁸ FOREM, « L'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2008 », Analyse – Marché de l'emploi, juin 2009, p.2.

La structure des diplômes au sein de la population active des 15-24 ans a peu bougé entre 2000 et 2008 (voir tableau suivant).

**Diplôme le plus élevé obtenu – population active de 15 à 24 ans
en % du total**

	2000	2005	2008
Secondaire inf. ou moins	29,7	29,1	30,8
Secondaire supérieur	50,0	52,2	49,5
Etudes supérieures	20,4	18,7	19,7

Source : EFT/INS – Calculs : IDD

Ces données d'enquête sont confortées par les données relatives aux inscriptions de jeunes au FOREM en 2008. L'étude déjà mentionnée du FOREM note « qu'un peu plus de 9.000 jeunes (relativement au total de 33.000 (premières inscriptions), soit plus d'une personne sur quatre) viennent s'inscrire au service régional de l'emploi sans diplôme de fin du secondaire (diplômes sans équivalence compris). »⁹

Ceci dit, il est clair que de nombreux jeunes de 15 à 24 ans sont encore aux études et que certains reprennent des études plus tardivement. C'est pourquoi le tableau suivant s'intéresse à l'évolution des diplômes des 25 à 29 ans (population qui peut être considérée comme ayant, sauf quelques milliers de personnes, terminé sa formation de base). Les résultats sont clairs : si le capital humain – mesuré par l'évolution de la structure des diplômes – a tendance à s'améliorer jusqu'en 2003/2004, les proportions des différentes catégories de diplômes restent stables depuis lors.

Diplôme le plus élevé obtenu – population totale de 25 à 29 ans – en % du total

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Secondaire inf. ou moins	27,6	24,7	24,6	21,0	22,0	19,8	20,1	20,9	20,1
Secondaire supérieur	39,4	38,7	38,4	42,6	40,5	44,0	42,5	41,8	42,8
Enseignement supérieur	33,0	36,6	37,0	36,4	37,4	36,2	37,4	37,2	37,1

Source : EFT/INS – Calculs : IDD

Pour l'heure, la Wallonie ne satisfait pas aux objectifs européens en matière de formation des jeunes. Comme le rappelle le Rapport 2008 du Conseil supérieur de l'emploi (p.78), « Les efforts dans le domaine de la formation impliquent notamment une lutte contre le décrochage scolaire. La proportion de jeunes quittant prématurément l'école¹⁰ (en Wallonie, avec un taux de 15,2% en 2007) est encore supérieure à l'objectif européen de 10% maximum. (...) ». Par ailleurs, la Wallonie, avec un taux de 77,2% (2008) de jeunes de 20 à 24 ans ayant terminé au moins l'enseignement secondaire supérieur, n'atteignait pas l'objectif européen (85%).

Hommes-Femmes : des différences et des inégalités

Les jeunes hommes et les jeunes femmes ont des "comportements" différents et ne sont pas égaux sur le marché du travail.

Principal constat : les jeunes femmes sont significativement plus nombreuses à disposer d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce constat se vérifie pour la population active de 15-24 ans comme le montre tableau suivant.

⁹ FOREM, op.cit., p.7.

¹⁰ Est considéré comme quittant prématurément l'école tout jeune de 18 à 24 ans qui ne suit ni étude, ni formation et dont le niveau d'éducation ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur.

**Diplôme le plus élevé obtenu – population active de 15 à 24 ans
hommes et femmes – en % du total**

		2000	2005	2008
Secondaire inf. ou moins	H	37,7	34,1	35,7
	F	19,3	22,8	24,6
Secondaire supérieur	H	49,6	54,7	51,9
	F	50,4	49,2	46,5
Etudes supérieures	H	12,7	11,2	12,4
	F	30,3	28,0	28,9

Source : EFT/INS – Calculs : IDD

Si on regarde également (pour les raisons indiquées ci-dessus) le diplôme le plus élevé obtenu par les jeunes de 25 à 29 ans, on peut faire deux constats :

- les profils d'évolution hommes / femmes sont assez proches ;
- les écarts sont très importants (les jeunes femmes ont globalement un capital humain plus important que celui des hommes) et ces écarts se maintiennent tout au long de la période considérée.

**Diplôme le plus élevé obtenu – population totale de 25 à 29 ans
hommes et femmes – en % du total**

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Secondaire inf. ou moins	H	31,1	27,0	28,1	24,4	25,1	22,7	22,2	23,0	23,2
	F	24,0	22,3	21,0	17,5	18,9	16,9	18,0	18,9	17,0
Secondaire supérieur	H	41,1	42,2	40,3	45,8	43,6	47,9	46,7	45,9	45,2
	F	37,8	35,1	36,4	39,3	37,4	40,1	38,2	37,7	40,3
Enseignement supérieur	H	27,8	30,8	31,6	29,8	31,4	29,4	31,0	31,1	31,6
	F	38,3	42,6	42,6	43,1	43,7	43,1	43,8	43,4	42,7

Source : EFT/INS – Calculs : IDD

Malgré leur avantage en termes de capital humain, les jeunes femmes sont plus susceptibles d'être au chômage et leur taux de chômage est plus élevé que celui des jeunes hommes pour tous les niveaux de diplôme, exception faite des diplômées de l'enseignement supérieur.

**Taux de chômage des hommes-femmes par catégorie d'âge – en % – 2008
(attention : il s'agit ici de données EFT)**

	15-19	20-24	25-29
H	30,2	22,3	10,8
F	41,1	30,7	17,3

Source : EFT/INS – Calculs : IDD

**Taux de chômage des 15-24 ans par niveau de diplôme
hommes-femmes – en % – 2008 (attention : il s'agit ici de données EFT)**

Secondaire inf. ou moins	H	27,8
	F	38,4
Secondaire supérieur	H	22,3
	F	37,8
Etudes supérieures	H	19,5

	F	17,5
--	---	------

Source : EFT/INS – Calculs : IDD

Les secteurs où travaillent les jeunes wallons

Le tableau suivant détaille la répartition sectorielle de l'emploi ONSS (qui représente 89% de l'emploi total des jeunes en 2008), pour les moins de 25 et pour l'emploi total au 30 juin 2008.

Six secteurs (surlignés dans le tableau) ont une proportion de jeunes travailleurs supérieurs à la moyenne. Un constat semblable peut être dressé pour l'année 2000.

Emploi ONSS par secteur d'activité moins de 25 ans et emploi total – 2008

	< 25 ans	Total	En %
Agriculture, sylviculture et pêche	527	2 777	19,0%
Industries extractives	147	2 156	6,8%
Industries manufacturières	9 982	132 925	7,5%
Production et distribution d'électricité, de gaz	451	5 162	8,7%
Eau, assainissement, déchets, dépollution	260	4 836	5,4%
Construction	12 663	67 366	18,8%
Commerce, réparation automobiles et motocycles	18 408	132 169	13,9%
Transports et entreposage	3 127	64 608	4,8%
Hébergement et restauration	6 627	26 585	24,9%
Information et communication	1 234	23 452	5,3%
Activités financières et d'assurance	1 266	34 388	3,7%
Activités immobilières	338	4 607	7,3%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 363	29 873	7,9%
Activités de services administratifs et de soutien	12 422	64 160	19,4%
Administration publique	3 085	82 450	3,7%
Enseignement	6 127	122 047	5,0%
Santé humaine et action sociale	8 316	119 332	7,0%
Arts, spectacles et activités récréatives	1 389	10 028	13,9%
Autres activités de service	3 480	23 793	14,6%
Activités des ménages en tant qu'employeurs	27	535	5,0%
Organisations et organismes extraterritoriaux	17	588	2,9%
Total	92 256	953 837	9,7%

Source : ONSS – Calculs : IDD

Les jeunes sont proportionnellement peu présents dans le secteur public. Ils représentent 3,7% des effectifs globaux de l'*Administration publique* (voir tableau ci-dessus) définition ONSS (dont 1,4% des effectifs dans la fonction publique wallonne¹¹) et 5,2% (estimation) des effectifs de l'ONSS-APL (Pouvoirs locaux).

Ceci dit, dans l'interprétation de la part des jeunes dans la masse des travailleurs, il faut tenir compte de ce que les jeunes sont plus souvent des travailleurs à temps partiel que les autres travailleurs. Le tableau suivant indique que l'écart est plus élevé pour les hommes que pour les femmes.

Proportion de travailleurs à temps partiel par catégorie d'âge – en % – 2008

	15-24	25 et +	Total
Hommes	16,9	7,2	7,9

¹¹ Source : IWEPS

Femmes	42,5	40,0	40,2
Total	27,5	21,7	22,2

Source : EFT/INS – Calculs : IDD

Des perspectives peu brillantes

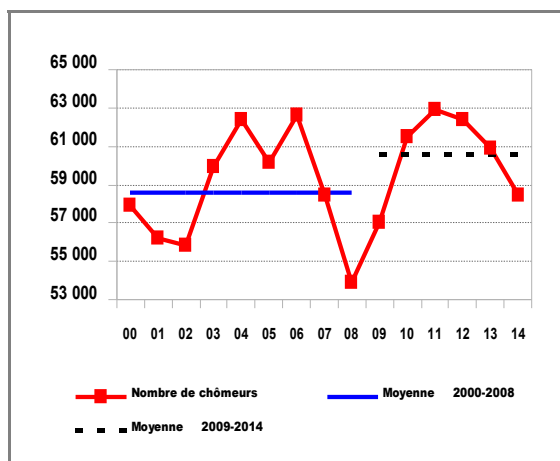
Le graphique suivant reprend l'évolution, observée et projetée, sur la période 2000-2014, du nombre de jeunes chômeurs et du taux de chômage. Deux constats :

- tout au long de la législature 2009-2014, le nombre de chômeurs devrait être plus élevé que le nombre observé en 2008 (un peu moins de 54.000), même si le chômage des jeunes devrait à nouveau diminuer à partir de 2012 ;
- le nombre de jeunes chômeurs atteindrait son maximum sur la période considérée en 2011 avec presque 63.000 jeunes chômeurs, soit environ 9.000 de plus qu'en 2008.

Conséquence : le taux de chômage des jeunes remonterait à 40% en 2011.

Note méthodologique : L'horizon de projection (2014) a été choisi parce que c'est celui retenu dans les Perspectives économiques régionales du BfP¹² et parce que 2014 est le terme des législatures régionales et communautaires entamées en juillet 2009.

Evolution 2000-2014 du nombre de jeunes chômeurs - estimations et projections un scénario plausible, voire probable



Sources : voir Annexe 1 et BfP – Calculs, estimations et projections : IDD

Ces perspectives concernant le marché du travail impliquent également une hausse de l'ordre de 8.000 unités des effectifs dans l'enseignement (en particulier l'enseignement supérieur) entre 2008 et 2011. De ce fait, le taux d'activité des jeunes de 18 à 24 ans devrait rester inférieur à 50% entre 2008 et 2014. Certes, le rebond du nombre de jeunes chômeurs suit une baisse marquée du nombre de chômeurs entre 2006 et 2008. Cette baisse résulte, elle, de la conjonction de deux évolutions favorables, le tout dans un contexte de faible croissance de l'effectif total des 18 à 24 ans :

- l'augmentation du nombre de jeunes dans l'enseignement supérieur suite à l'allongement de la durée des études liée à la réforme dite de Bologne ;
- un nombre de créations nettes d'emploi plus élevé qu'au cours des années précédentes (ce qui fait que le nombre d'emplois de jeunes en 2008 est le plus élevé observé depuis 2001¹³).

On pourrait estimer, à première vue, que l'on « sauve les meubles », puisque qu'on en reviendrait, en 2010-2013, aux niveaux de chômage atteints au cours des années 2003 à 2006. Ce serait oublier deux choses : 1° plus de 60.000 chômeurs jeunes pendant 4 (!) années

12 Voir : [Perspectives économiques régionales 2008-2014](#)

13 Sur base des estimations de l'emploi de l'IDD. Pour l'EFT, le maximum en matière d'emploi est observé en 2007.

consécutives est et demeure un scandale social et humain ; 2° ce "résultat" est très largement acquis grâce à la mise en œuvre de la réforme dite de Bologne ; sans cette réforme le chômage des jeunes fluctuerait entre 65.000 et 70.000 unités au cours de la période 2010-2013.

2. Que faire ?

Les Projets de Déclaration de politique communautaire et régionale wallonne 2009-2014

PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS EN MATIÈRE D'INSERTION (SOCIO)PROFESSIONNELLE DES JEUNES

La problématique de l'insertion (socio)professionnelle des jeunes fait l'objet de nombreuses orientations et propositions dans les textes des accords politiques de juillet 2009. Ces orientations et propositions concernent soit l'ensemble de la population active (par exemple les mesures qui concernent le Plan Marshall 2.Vert ou celles qui concernent les EFT et OISP), dont les jeunes travailleurs pourraient profiter aussi, soit d'orientations et propositions qui portent spécifiquement sur les jeunes travailleurs¹⁴. La suite de la note s'intéresse à ces dernières.

Commençons par le Projet de Déclaration de politique communautaire. Celle-ci met la barre très haute :

« Aucune révolution de valeurs, aucun développement, aucune évolution citoyenne, environnementale, démocratique ou sociale ne se fera si nous ne misons pas en priorité sur l'éducation et la construction de citoyens formés, bien intégrés, généreux, critiques, émancipés, curieux, ayant le sens de l'effort et de la solidarité, ayant le sens collectif et l'ambition de participer au développement de leur société.

Nous devons donc plus que jamais faire le pari de l'éducation, de la formation et de l'enseignement, de l'investissement dans la jeunesse, la culture et le sport qui sont autant de facteurs d'émancipation, d'insertion et de développement personnel et collectif. » (p.15)

Par rapport à l'objet de cette note, ce sont surtout les mesures/objectifs qui ambitionnent d'amener le plus de jeunes possible et le plus loin possible dans leur formation initiale qui m'intéressent.

Dans le chapitre consacré à l'enseignement obligatoire (pp.17-63), il s'agit, pour l'essentiel, des orientations suivantes :

- *dans la section « Une école qui émancipe en amenant chacun à la réussite »*
 - généraliser la remédiation immédiate
 - renforcer l'encadrement différencié
 - favoriser l'obtention du certificat d'enseignement secondaire supérieur
 - assurer la transition vers l'enseignement supérieur
 - développer l'esprit d'entreprendre et la capacité d'innovation
- *dans la section « Pour une refondation de l'enseignement qualifiant »*
 - valoriser les métiers techniques et l'enseignement qualifiant
 - améliorer le qualifiant par la généralisation des stages professionnalisants, la formation en alternance et la modularisation
 - répondre aux besoins de main-d'œuvre
- *dans la section « L'élève au centre des préoccupations de l'école »*
 - accompagner les élèves dans leur construction citoyenne
 - orienter et accompagner les élèves
 - consolider les relations avec le monde du travail.

Dans le chapitre consacré à l'enseignement supérieur (pp.64-79), il s'agit, pour l'essentiel, des orientations suivantes :

- *dans la section « Démocratiser l'accès aux études et favoriser la réussite »*
 - favoriser la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur
 - diminuer le coût des études pour tous les étudiants
 - renforcer la mixité sociale
 - améliorer l'accessibilité et faciliter l'octroi des allocations d'études

¹⁴ Sans nécessairement être limitées au moins de 25 ans pour autant.

- renforcer la formation tout au long de la vie
- augmenter et harmoniser progressivement les subsides sociaux
- développer une pédagogie de la réussite
- favoriser un processus continu d'orientation
- *dans la section « Renforcer la cohérence de l'offre d'enseignement supérieur »*
 - assurer une offre équilibrée et centrée sur les besoins
- *dans la section « Garantir un enseignement supérieur de qualité »*
 - renforcer l'apprentissage des langues
 - favoriser l'expérience internationale pour tous
 - accentuer les interactions entre le monde du travail et l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne le sujet de cette note, le Projet de Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 commence par

- rappeler la volonté de « Poursuivre le redéploiement et réussir la transition de l'économie wallonne vers le développement durable et la société de la connaissance », avec, principalement, le projet coupole et phare du Plan Marshall 2.Vert ;
- rappeler et/ou adapter des objectifs et mesures qui relèvent, pour l'essentiel, de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

C'est ainsi que dans la section « *Un atout à valoriser : le capital humain* » est rappelé que, « parmi les éléments constitutifs du capital humain, l'éducation est un facteur de socialisation, d'excellence, d'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être et de promotion du sens de l'effort et de l'autonomie. » (p.18). On retrouve ici la volonté 1° d'amplifier les synergies et renforcer la cohérence entre les acteurs de l'enseignement qualifiant, les opérateurs de formation et les acteurs du développement régional (p.20) et 2° de faire de l'enseignement qualifiant une filière d'excellence (p.21). Quatre objectifs soutiennent la revalorisation de l'enseignement qualifiant :

- valoriser l'image des métiers scientifiques et techniques et de l'enseignement qualifiant
- doter les élèves et les enseignants du matériel performant et adapté
- améliorer le qualifiant par la généralisation des stages professionnalisants et la formation en alternance
- promouvoir et renforcer la formation tout au long de la vie.

La formation et l'accompagnement doivent renforcer l'accès à l'emploi (p.23). Il faut pour cela former pour renforcer l'accès à l'emploi et lutter sans relâche pour l'insertion et la mise à l'emploi. Nous relèverons en particulier le paragraphe suivant : « L'offre qualifiante sera prioritairement adaptée pour les jeunes qui quittent l'école sans qualification et ce, dans l'attente que cette situation se résorbe naturellement¹⁵ (voir la déclaration de politique communautaire et, supra, enseignement-formation). Pour ce public, des formules de formation en milieu de travail seront privilégiées, via notamment la formation en alternance (CEFA/IFAPME) – en poursuivant la concrétisation de la réforme initiée (nouveau décret-cadre, statut unique du jeune,...) – et le PFI Jeunes. » (p.24)

L'objectif central du Gouvernement wallon est énoncé à la p.59 du Projet de Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 : « Augmenter l'emploi des jeunes est une priorité du Gouvernement. En Wallonie, plus de 40.000 jeunes de moins de 25 ans et détenteurs au maximum du diplôme du secondaire supérieur sont demandeurs d'emploi. Les jeunes ne peuvent rester confrontés à la désespérante perspective du non emploi. Différents dispositifs doivent être amplifiés ou adaptés pour donner à davantage de jeunes l'opportunité de bénéficier d'une expérience professionnelle et créer plus et mieux d'emplois. » Voici ces mesures :

- l'Aide à la Promotion de l'Emploi pour les jeunes (APE Jeunes)
- le Plan Formation Insertion Jeunes (PFI)
- les programmes de transition professionnelle
- l'emploi des jeunes dans les quartiers prioritaires.

Dans la section « *Accompagner vers l'emploi* » (p.62), on peut relever l'objectif de Renforcer en priorité l'accompagnement des jeunes (pp.63-64). « Le Gouvernement entend accompagner tous les jeunes concernés, soit les 30.000 jeunes environ qui, chaque année, s'inscrivent au FOREM à l'issue de leurs études, dans le cadre d'une approche différenciée et contractualisée.

¹⁵ Après plusieurs lectures de ce passage, je m'interroge encore sur la signification de cette résorption « naturelle ».

C'est notamment le rôle du dispositif Jobtonic qui est ouvert à tous les jeunes de moins de 25 ans. Pour les moins de 25 ans qui disposent au maximum du diplôme du secondaire supérieur, il sera impératif de conclure un contrat d'accompagnement intensif et personnalisé.

L'insertion dans l'emploi et la réussite d'une première expérience professionnelle seront prioritairement visées. A cette fin, seront privilégiés les moyens suivants : le recours aux stages en entreprises sera développé, via notamment la mise en situation professionnelle (MISIP), le Plan Formation Insertion (PFI), l'alternance et en créant des partenariats originaux avec le secteur de l'intérim. Complémentairement, les démarches de formation – en ce compris des formations aux compétences générales et relationnelles – seront amplifiées, en offrant l'accès à des formations qualifiantes contenant un passage en entreprise ou un parcours qualifiant avec certification à la clef. Ces démarches de formation s'inscrivent dans un projet professionnel construit avec le jeune.

En outre, des collaborations entre l'école (prioritairement dans le qualifiant) et le service public de l'emploi seront développées, à la fin de la dernière année pour présenter le dispositif Jobtonic. Cette collaboration s'inscrira dans le cadre général de l'orientation et de l'information sur le marché de l'emploi et sur les métiers.

Les séances d'accueil et d'information du public visé par le dispositif Jobtonic ainsi que les politiques d'accompagnement seront développées et gérées par le FOREM en partenariat avec les opérateurs du DIISP dans chaque bassin de vie. Le FOREM veillera aussi à leur délocalisation pour rapprocher le dispositif du jeune demandeur d'emploi. »

Enfin, dans le chapitre « *Miser sur les talents* », nous insistons sur les objectifs suivants (pp.69-72) :

- investir dans l'alternance (statut unique du jeune en alternance, garantie d'un nombre suffisant de places de stage en entreprise et dans les services publics, financement des tuteurs, mise en place de l'OFFA - Office francophone de la formation en alternance) ;
- multiplier les lieux de stage
- investir dans l'orientation et l'information sur les métiers.

On peut aussi espérer que les jeunes profiteront également de diverses mesures comme, par exemple, celles qui visent à créer ou consolider des emplois dans les secteurs marchand (notamment l'emploi touristique – p.152) et non marchand (p.61) et à soutenir les entreprises de formation par le travail (EFT) et les organismes d'insertion socioprofessionnelle (p.78).

COMMENTAIRES

Les négociateurs de ces accords ont clairement marqué un réel intérêt pour la situation des jeunes chômeurs. Ceci dit, ces textes appellent quelques analyses et commentaires.

J'aimerais développer brièvement 9 considérations :

1. Pour l'essentiel, il s'agit d'orientations et propositions qui n'ont rien de neuf, à l'exception de la lutte pour renforcer la mixité sociale dans l'enseignement supérieur via une (possible) adaptation de son mode de financement (l'accent étant le plus souvent mis sur l'enseignement obligatoire). Il s'agit le plus souvent de mesures à renforcer ou dont il faut finaliser la mise en place (ex : le statut unique en matière d'alternance). Il est difficile de repérer – à ce stade bien sûr – des inflexions ou des moyens supplémentaires ou une plus grande volonté politique qui permettraient de croire en une plus grande efficacité que par le passé de ces différentes approches, aussi bien au niveau de la Communauté Wallonie-Bruxelles que de la Région wallonne, en matière de résorption du chômage des jeunes comme en matière de lutte contre les discriminations (notamment celles dont souffrent les jeunes femmes).
2. Il n'y a pas assez d'évaluation(s) sur et l'efficacité et l'efficience des principales mesures. Voici, par exemple, ce que dit l'étude déjà citée du FOREM sur la prise en charge immédiate des jeunes inscrits : « A une époque où un relatif consensus apparaît pour affirmer la nécessité de prendre en charge le jeune immédiatement à sa première inscription, l'analyse des constats (relatifs aux « sorties » des jeunes inscrits au FOREM) peut inviter à un

peu plus de nuances surtout si, à côté de l'efficacité recherchée par l'accompagnement, une aspiration à l'efficience est aussi présente. Plus de 10.000 jeunes connaîtront au moins un jour à l'emploi dans les 90 jours calendrier, les accompagner dès le début mérite un retour sur l'investissement. »¹⁶ D'une manière générale, on doit s'interroger sur le nombre de mesures et leurs articulations et/ou interférences. Se concentrer sur l'une ou l'autre mesure plus forte (voir la section « Aller plus loin ? » ci-dessous) ne serait-il pas plus efficace et plus efficient ? Ne serait-il pas intéressant de regrouper certaines mesures sous un dispositif-cadre ou coupole, comme, par exemple, le contrat de pluriactivité (voir ci-dessous) ?

3. Les textes des accords définissent (trop) souvent plus des objectifs à atteindre que les moyens concrets à mobiliser pour y arriver. De même, on y évoque plus volontiers les *inputs* que les *outputs* attendus ; les raisons qui permettent de croire que les *inputs* injectés permettront d'atteindre les *outputs* attendus sont peu explicitées. Une illustration éclairante de cette observation est donnée par les mesures concernant l'accès à l'enseignement supérieur. Je suis loin d'être convaincu que le taux de réussite d'étudiants moins bien « armés » au départ sera amélioré parce que l'accès à l'enseignement supérieur sera moins coûteux (ou par la suppression de diverses sélections). Cette diminution du coût des études (qui devrait de toute manière être plus sélective) est – peut-être – une condition nécessaire, elle n'est certainement pas une condition suffisante pour assurer une plus grande démocratisation des taux de réussite dans l'enseignement supérieur.
4. Il n'est pas sûr que les négociateurs aient tenu compte de l'augmentation de la "pression" sur le système d'enseignement et le service public de l'emploi découlant du scénario esquissé ci-dessus. Ce scénario peut se tromper sur les proportions respectives entre la part d'augmentation des effectifs dans l'enseignement supérieur et celle du nombre de chômeurs, pas sur l'augmentation globale de la pression. D'une manière générale, mais de nombreux commentateurs l'ont déjà relevé pour d'autres catégories de mesures, il faut encore définir et, surtout, dégager les budgets supplémentaires nécessaires pour concrétiser l'ambition politique en matière d'insertion des jeunes.
5. Dans les faits, c'est, malgré certaines déclarations liminaires, surtout l'insertion professionnelle qui est visée par les orientations et mesures proposées. Or, mon avis est que, contrairement à un mantra abondamment usité (du type : « L'insertion professionnelle reste la voie royale de l'insertion sociale »), l'insertion professionnelle n'est pas une condition suffisante pour garantir une insertion plus large, plus citoyenne, telle que définie dans le Projet de Déclaration communautaire (« des citoyens formés, bien intégrés, généreux, critiques, émancipés, curieux, ayant le sens de l'effort et de la solidarité, ayant le sens collectif et l'ambition de participer au développement de leur société »), soit que les compétences manquent, soit que les conditions de travail (au sens large) sont médiocres. Il faudra pourtant bien, tant que le nombre d'emplois restera insuffisant, oser parler d'autres formes d'insertion et les mettre en place (je reviendrai sur ce point ci-dessous).
6. N'y a-t-il pas une forme d'aveu implicite d'une insuffisante efficacité de l'enseignement de base quand, dans le Projet de Déclaration de politique régionale, il est indiqué ceci : « Complémentairement (au recours aux stages en entreprises et à des partenariats originaux avec le secteur de l'intérim), les démarches de formation – en ce compris des formations aux compétences générales et relationnelles – seront amplifiées, en offrant l'accès à des formations qualifiantes contenant un passage en entreprise ou un parcours qualifiant avec certification à la clef. Ces démarches de formation s'inscrivent dans un projet professionnel construit avec le jeune. » (p.63) Certes, le système de l'enseignement sera ou pourrait être associé à la mise en œuvre de cette orientation mais c'est quand même l'enseignement obligatoire qui est supposé donner des compétences générales et relationnelles. Comme le rappelle un rapport français : « L'urgence est donc d'abord de lutter contre l'échec au cours de la formation initiale. Mais il est maintenant bien connu qu'il se joue dès l'entrée à l'école, voire auparavant ; il ne fait que s'amplifier en cours de scolarité. Il est également bien connu qu'il résulte d'une interférence entre les origines sociales et culturelles des familles et notamment les situations de pauvreté et le fonctionnement du système scolaire. »¹⁷

16 FOREM, op.cit., p.10

17 Conseil Emploi Revenus Cohésion sociale, « L'insertion des jeunes sans diplôme – Un devoir national », Rapport n° 9, La Documentation française, Paris, 2008, p.7

7. Les mesures – prises ou à prendre – en matière de stages me paraissent essentielles. Dans l’enseignement qualifiant/professionnalisant, par exemple, il me semble qu’il faut aller plus loin et bousculer les circulaires et autres dispositions qui régissent ces stages. Comment, par exemple, organiser un stage à l’étranger pour des jeunes qui suivent, dans l’enseignement technique/professionnel, une filière en matière d’aide aux personnes si le stage inscrit à la grille ne dure qu’un mois. Vu la nécessaire période d’adaptation, c’est bien trop court. De plus comment, avec les règles actuelles, assurer un encadrement de qualité ? L’annexe 3 reprend quelques analyses et pistes d’action en matière de stages. , la question centrale de l’insuffisance du nombre de stages de qualité disponibles demeure ouverte et les circonstances économiques comme les contraintes budgétaires ne créent pas, à cet égard, un contexte favorable.
8. Certaines questions ne me semblent pas être affrontées de face. Comment, par exemple, augmenter le nombre de jeunes qui font des études dans des métiers dits en pénurie ? Faudra-t-il, par exemple, mettre en place des incitants financiers ? Augmenter l’offre dans l’enseignement et/ou via des formations spécifiques et revaloriser l’image de certains métiers ne suffiront pas.
9. Enfin, quand bien même elles auraient les effets escomptés, ces orientations et mesures prendront du temps à être concrétisées. Que faisons-nous entre-temps ? Comment éviter encore plus d’exclusions de toute nature ? Comment rendre espoir ? Comment innover ? Comment explorer d’autres possibles sans pour autant « jeter le bébé avec l’eau du bain » ?

Aller plus loin ?

FAIRE PLUS ET MIEUX EN MATIÈRE D’INSERTION (SOCIO)PROFESSIONNELLE

Même si on reste dans le cadre d’une approche d’insertion (socio)professionnelle "classique", on peut aller plus loin. Certes, les comparaisons européennes indiquent que les différents pays utilisent souvent des approches semblables, même si elles sont adaptées en fonction des contextes sociaux, syndicaux, politiques et culturels. Mais, sans tomber dans le piège d’une surévaluation de ce qui se pratique ou est proposé dans d’autres pays, nous pourrions néanmoins, par exemple, explorer l’intérêt, l’acceptabilité et la faisabilité des mesures suivantes, et en discuter publiquement :

1. **Un « knowledge lift » à la suédoise.** Comme le suggère Jean HINDRIKS, « des travailleurs actifs pourraient reprendre des études contre allocation et laisser leur place aux jeunes qui sont les premières victimes de la crise. (...) Il propose de s’inspirer d’un modèle : celui de la Suède. Le pays scandinave, qui vient de prendre la présidence de l’Union européenne, a une expérience réussie dans la gestion de crise. Flash-back. On est dans les années 1990. Stockholm traverse une grave crise bancaire (déjà...). Le chômage triple. La dette double. Le PIB chute de 5%. Pour sortir du gouffre, la Suède applique notamment une recette sociale originale: le «knowledge lift», un programme pour élever le niveau des connaissances. Les personnes actives pouvaient, sur base volontaire, interrompre leur carrière durant au moins un an pour reprendre des études destinées aux adultes tout en percevant une indemnité équivalente à l’allocation de chômage (Note de l’auteur : proportionnellement plus élevée en Suède). Les employeurs devaient s’engager à remplacer ces personnes en embauchant des jeunes à leur place. Et ça a marché : en trois ans, 10% de la population active a participé à ce programme. Principalement des peu qualifiés et des femmes. »¹⁸
2. **Les mesures suivantes contenues dans le récent Livre vert français « Reconnaître la valeur de la jeunesse » :**
 - créer un livret de compétences support d’une orientation positive (proposition 7)
 - accompagner (spécifiquement) la recherche d’emploi des jeunes diplômés qui ont le plus faible réseau relationnel (proposition 23)
 - sécuriser le cadre juridique des dispositifs de pré-embauche de jeunes en formation (« Il est proposé d’expérimenter une nouvelle formule à travers laquelle les jeunes étudiants signeraient un accord de pré-embauche avec un employeur en contrepartie d’une

18 HINDRIKS Jean, « Place aux jeunes », Itinera Institute Nota, 2009/50, 17.07.09.

bourse qui leur serait versée par l'entreprise au cours de leur scolarité. ») (proposition 29)

- développer l'apprentissage dans le secteur public et associatif, notamment dans les métiers de la petite enfance et la prise en charge des personnes âgées (proposition 33)
- créer une banque non lucrative pour soutenir les projets des jeunes (proposition 39).

UN SERVICE CIVIL ?

Le Livre vert « Reconnaître la valeur de la jeunesse » ne se contente pas, lui, d'aborder le seul volet de l'insertion professionnelle. Non seulement aborde-t-il d'autres politiques "sectorielles" (santé, logement...) mais il le fait dans une perspective globale, avec les nécessaires articulations (par exemple quand il propose d'aborder spécifiquement la question du logement des apprentis).

C'est ainsi que la proposition 56 du Livre vert entend promouvoir et valoriser le bénévolat des jeunes.

Mais, surtout, le Livre vert entend aussi relancer en France la dynamique du service civique (appelé plus volontiers civil en Belgique). Voici ce qu'il en dit :

« L'idée d'un service civique a suscité des débats importants au sein de la commission, mettant en avant deux approches.

Une première fait de cet outil un élément de reconnaissance des besoins de la société à l'égard des jeunes et des devoirs que cela implique. Ce cadre est considéré comme essentiel pour donner une reconnaissance de la place qu'occupe chaque jeune dans le corps social. Dans une société moderne, il ne se justifie pas uniquement par la protection qu'apporte une armée mais doit être vu avec une approche multidimensionnelle : devoir écologique, devoir de solidarité et devoir citoyen. En partant de ces trois devoirs, on peut définir des missions de service civique en faisant le point sur les besoins de la société qui sont mal couverts : par exemple, la solidarité intergénérationnelle, la préservation du patrimoine écologique, l'animation culturelle dans les zones rurales... C'est en partant de l'analyse de ces besoins que doivent être définies des missions, ce qui peut impliquer le cas échéant de les « fractionner » dans le temps et dans l'espace, et également d'affecter les jeunes dans l'exercice de ces missions.

Une autre approche fait du service civique une réponse à l'aspiration des jeunes à davantage d'engagement et de participation citoyenne, en les conduisant vers des missions que les mécanismes de marché traditionnels ne permettent pas de pourvoir.

Dans ce sens, une position majoritaire au sein de la commission s'est dégagée sur la nécessité de proposer aux jeunes, sur la base du volontariat, un service *civique* ou *civil* doté d'une ambition nettement supérieure au dispositif actuel (...)

Dans ces conditions les quatre objectifs partagés pour un service civique sont :

- permettre aux jeunes d'exprimer leur solidarité et leur désir d'engagement ;
- être utile au corps social, mener des actions qui n'existeraient pas sans lui, ***sans confusion avec l'emploi ou l'insertion*** (c'est moi qui souligne) ;
- permettre les passerelles entre jeunes, groupes sociaux et générations ; travailler sur le respect des autres et de leurs différences ;
- être utile et donc reconnu dans la suite des parcours des jeunes.

(...) Compte tenu des travaux déjà conduits (mission Ferry notamment), plusieurs éléments semblent ainsi recueillir le plus large accord :

- le service civique doit être un droit ouvert et accessible à tous et concerner le plus grand nombre de jeunes de 16 à 25 ans avec pour finalité l'accès à la citoyenneté ;
- le volontaire doit bénéficier, au sein de l'organisme d'accueil d'une indemnité et le cas échéants d'avantages en nature et d'une protection sociale adaptée ;
- le volontaire doit être affecté à des missions d'intérêt général, le service civique ne doit en aucun cas se substituer à des emplois ;
- le service civique doit favoriser la mixité sociale. Le public doit être diversifié, associant notamment davantage les jeunes en formation professionnelle et les jeunes en difficulté ;

- le service civique doit favoriser la mobilité, et doit donc pouvoir être accompli en France, en Europe ou à l'étranger ;
- il doit constituer une « étape de vie » ;
- son financement et sa mise en œuvre doivent autant que possible associer des contributeurs privés ; le pilotage du service civique doit impliquer les principales organisations de jeunesse, les collectivités locales et les acteurs économiques

Il semble essentiel de pouvoir concevoir des mécanismes de soutien aux revenus des jeunes en service civique qui mettent sur un pied d'égalité les jeunes issus de familles à revenus modestes et les autres jeunes dans l'accès au service civique.

Il est tout à fait essentiel que les mécanismes de soutien aux revenus des jeunes dans le cadre du service civique mettent sur un pied d'égalité les jeunes issus de familles à faibles revenus, qui ont plus de difficulté à assumer une coupure dans le parcours des jeunes, avec ceux issus de familles plus aisées. Cela peut passer par la mobilisation des mécanismes nouveaux de dotation ou par des aides spécifiques. » (pp.90-91)

Je partage largement ce point de vue.

UN CONTRAT DE PLURI-ACTIVITÉ ?

Une autre idée qui a été portée par un parti politique il y a quelques années est le contrat de pluriactivité¹⁹. La voici :

« L'autorité publique propose à tout jeune entre 18 et 25 ans un contrat de pluriactivité lui garantissant l'accès à un ensemble varié d'activités (dont une activité professionnelle ou assimilée), par exemple une formation, un statut et un revenu.

Ce contrat entre le jeune et une autorité publique concrétise la responsabilité de la société dans son ensemble face à l'intégration et à la participation du jeune à la vie économique et sociale. (...) Ce contrat de travail à part entière²⁰, d'une durée initiale d'un an - renouvelable une fois²¹ - est négocié puis conclu entre une autorité publique (Etat, Région, Communauté, pouvoir local) et le jeune par l'intermédiaire du Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation compétent pour le bassin d'emploi concerné en Wallonie et par une structure équivalente à Bruxelles. Ce contrat de pluriactivité est soumis à toutes les protections et modalités du droit du travail et de la sécurité sociale.

Les activités qui peuvent faire partie du contrat doivent être variées : formations diverses, emploi au sens propre, lancement / développement d'une activité d'indépendant, activités (note de l'auteur : dont le bénévolat) auprès d'associations / d'organisations culturelles, de jeunesse, sportives... Si le contrat de pluriactivité doit comprendre plusieurs activités, il est bien évident que chaque jeune ne devra pas effectuer toutes ces activités (...)

C'est lors de la négociation du contrat que son contenu exact sera précisé ainsi que l'organisation des activités dans le temps, en fonction des désirs du jeune, des atouts qu'il peut mettre en valeur et des activités possibles dans sa région (voire à l'extérieur de celle-ci). Le contrat de pluriactivité ainsi défini ne serait pas une obligation mais un droit ouvert à chaque jeune.

Le contrat de pluriactivité intégrerait en les articulant les mesures et dispositifs existants (...) en améliorant tout ce qui peut l'être et en associant étroitement les acteurs impliqués dans ces différents dispositifs, notamment les commissions d'accompagnement. Il ne s'agit donc pas d'ajouter une nouvelle filière supplémentaire à ce qui existe déjà, mais plutôt de réarticuler un certain nombre de propositions existantes, en les formalisant dans un contrat clair pour le jeune et pour les utilisateurs. Par ailleurs, dans cette optique de clarté et d'efficacité des dispositifs, il serait nécessaire de rationaliser les différentes mesures d'aide à l'emploi et à l'insertion

19 Si je l'évoque ici ce n'est pas parce qu'elle a été défendue par un parti politique mais parce que j'en étais le co-auteur et qu'elle avait d'abord été développée en dehors d'un parti politique.

20 Ce contrat est un contrat temps plein à durée déterminée conclu entre le jeune et le coordonnateur.

21 Le renouvellement est lui aussi un droit pour le jeune, mais peut être l'occasion de rediscuter du contenu (type d'activités) et des modalités (horaires ...) du contrat.

professionnelles des jeunes autour d'un dispositif-pivot.

Le jeune qui aura choisi d'effectuer un contrat de pluriactivité avant la fin de son stage d'attente passerait automatiquement à un régime d'allocation de chômage plein et entier à la fin de son contrat de pluriactivité. En cas de rupture en cours de contrat, le stage d'attente et les allocations d'attente sont dus. Les jours prestés dans le cadre du contrat sont comptabilisés pour la période du stage d'attente.

Il est évident que le contrat de pluriactivité est soumis à toutes les protections et modalités du droit du travail et de la sécurité sociale²².

Le coordonnateur est un acteur essentiel de cette proposition, puisque c'est à lui de faire la jonction entre les activités possibles et le jeune et de parvenir néanmoins à boucler son budget (alimenté par une double dotation fédérale et régionale ainsi que par les contributions des employeurs concernés. Pour ce faire, il serait doté notamment d'un projet culturel, économique, social et environnemental décrivant comment il entend remplir cette importante mission dans le bassin d'emploi qui le concerne. Il serait également supervisé par une instance démocratique comprenant à la fois des représentants des partenaires sociaux, des pouvoirs publics, des citoyens, des jeunes et des acteurs de la région. »

3. Conclusions et recommandations

L'année 2008 a été une année exceptionnellement favorable en matière de chômage des jeunes. Elle a bénéficié d'un concours de circonstances favorables, dont les principales sont la bonne conjoncture économique et le retrait de plusieurs milliers de jeunes de la population active suite à l'allongement des études résultant de la réforme de Bologne (ceci constitue un effet de seuil).

La dégradation conjoncturelle et l'augmentation du nombre de jeunes de 18 à 24 ans actifs font que le chômage des jeunes est appelé à augmenter pour retrouver, entre 2010 et 2013 des niveaux supérieurs à 60.000 unités en moyennes annuelles. Le nombre d'étudiants est appelé lui aussi à augmenter. Le scénario que j'ai retenu peut se tromper sur les proportions respectives entre la part d'augmentation des effectifs dans l'enseignement supérieur et celle du nombre de chômeurs, pas sur l'augmentation globale de la pression sur le système d'enseignement et le service public de l'emploi.

Ces évolutions prennent place dans un contexte de stagnation, depuis quelques années, de la structure des diplômés. Si le capital humain – mesuré par l'évolution de la structure des diplômés – a tendance à s'améliorer jusqu'en 2003/2004, les proportions des différentes catégories de diplômés restent stables depuis lors.

Mais – au-delà des fluctuations conjoncturelles – le nombre de jeunes chômeurs reste scandaleusement élevé.

Les gouvernements mis en place en juillet 2008 se sont engagés à mettre en place ou à renforcer un grand nombre de mesures pour améliorer l'insertion (socio)professionnelle des jeunes.

Il me semble que

- cet ensemble de mesures doit être évalué sur les plans de l'**efficacité** et de l'**efficience** et, le cas échéant, faudra-t-il recentrer sur quelques mesures (phares) et/ou mieux coordonner certains dispositifs
- il doit être envisagé de doper l'insertion professionnelle par des mesures plus structurantes, plus ambitieuses, plus originales ; je pense, comme indiqué ci-dessus :

1. à un « knowlegde lift » à la suédoise, système où des travailleurs actifs pourraient reprendre des études contre allocation et laisser leur place à des jeunes.

²² Donnant notamment, comme tout contrat de travail "classique", accès à des allocations sociales normales.

2. aux mesures suivantes contenues dans le récent Livre vert français « Reconnaître la valeur de la jeunesse » :

- créer un livret de compétences support d'une orientation positive
- accompagner (spécifiquement) la recherche d'emploi des jeunes diplômés qui ont le plus faible réseau relationnel
- sécuriser le cadre juridique des dispositifs de pré-embauche de jeunes en formation
- développer l'apprentissage dans le secteur public et associatif, notamment dans les métiers de la petite enfance et la prise en charge des personnes âgées
- créer une banque non lucrative pour soutenir les projets des jeunes.

Vu l'ampleur de la tâche, le temps nécessaire pour réduire, de manière significative et structurelle, le nombre de jeunes chômeurs, mais aussi pour rencontrer les grandes orientations des Projets de Déclarations politiques, qui parlent d'une insertion citoyenne des jeunes, et pas seulement d'une insertion (socio)professionnelle, je propose d'envisager deux autres dispositifs : **le service civil et le contrat de pluriactivité.**

Ces différentes pistes ne sont pas mutuellement exclusives, loin de là, pour les raisons suivantes :

- d'abord parce que renforcer l'insertion professionnelle n'empêche pas de soutenir d'autres types d'activités (par exemple le bénévolat) et que ces autres activités peuvent à leur tour soutenir l'insertion professionnelle
- le contrat de pluriactivité pourrait devenir un dispositif-cadre ou couple de diverses mesures d'intégration, y compris bien sûr d'intégration professionnelle
- le bénévolat est une activité qui se trouve à l'intersection de plusieurs dispositifs
- l'idée de contrat a fait son chemin ; or, plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle, le contrat de pluriactivité et le service civil peuvent s'appuyer sur ce type d'approche.

Par ailleurs, beaucoup de ces mesures pourraient être expérimentées dans un nombre restreint de bassins d'emploi avant d'être, le cas échéant, généralisées.

Je plaide donc pour à la fois 1° renforcer, avec plus d'efficacité et plus d'efficience, l'insertion (socio)professionnelle des jeunes et 2° inscrire celle-ci dans une politique, plus globale, d'insertion citoyenne.

Enfin, pour soutenir ces orientations, des efforts statistiques, d'un coût modéré, sont nécessaires pour :

- exploiter l'ensemble des données administratives (BCSS, ONSS, ONEM, FOREM, ENTIC, etc.) et d'enquête (EFT, Enquête de l'INS sur le temps, etc.) relatives aux jeunes
- intégrer et consolider ces différentes sources de données²³
- étoffer et mieux exploiter les données relatives aux flux²⁴ et parcours
- construire un tableau de bord régulièrement adapté.

L'IWEPS semble tout désigné pour coordonner et structurer ces efforts.

²³ A l'instar, par exemple, de ce que tente le FOREM pour intégrer et consolider les flux d'informations entre enseignement et service public de l'emploi.

²⁴ On signalera, à ce propos, la récente mise au point, par le FOREM, d'un outil très intéressant qui s'appelle « MIDES », pour Mesure Interne de la Dynamique des Entrées et Sorties.

Bibliographie

- AlterEduc, « Dossier 20 ans des CEFA – Entre socialisation et qualification », Bruxelles, mai 2005
- BOUCHAT Thérèse-Marie et DEFEYT Philippe, « Le droit d'être actif - Pour une écologie du temps », Editions Quorum, 1999
- BOUCHAT Thérèse-Marie et DEFEYT Philippe, « La formation en Wallonie : un nécessaire recentrage de la politique régionale », Rapport remis à Madame Marie ARENA, Ministre wallon ayant la formation dans ses compétences, Namur, le 30 décembre 2006
- Bureau fédéral du Plan et al., « Perspectives économiques régionales 2008-2014 », juillet 2009 (voir : http://www.plan.be/admin/uploaded/200907090933290.HERMREG%202009_fr.pdf)
- Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, « Reconnaître la valeur de la jeunesse », Livre Vert du Gouvernement français (dit rapport Hirsch), juillet 2009 (voir : <http://www.lagenerationactive.fr/proposition/2714>)
- Conseil Emploi Revenus Cohésion sociale, « L'insertion des jeunes sans diplôme – Un devoir national », Rapport n° 9, La Documentation française, Paris, 2008 (voir : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000377/0000.pdf>)
- Conseil supérieur de l'emploi, « Evolutions récentes et perspectives du marché du travail », Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, juin 2009 (voir : <http://www.emploi.belgique.be/WorkArea/showcontent.aspx?id=23980>)
- CSC, Portail des jeunes CSC (<http://www.jeunes-csc.be/>)
- DEFEYT Philippe, « Femmes et précarité sur le marché du travail – Quelques statistiques commentées », Institut pour un Développement Durable, août 2006 (+ actualisation novembre 2006)
- DEFEYT Philippe et HISSETTE Olivier, « Jeunes et CPAS en Wallonie : Premières données et observations », Institut pour un Développement Durable, mai 2009 (voir : <http://www.iddweb.eu/docs/JeunesCPAS.pdf>)
- Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, « Observatoire européen de l'emploi - Bilan : automne 2005 », Commission européenne, décembre 2005²⁵
- ECOLO, « Proposer à tous les jeunes un contrat de pluriactivité », Fiche du programme pour les élections de 1999
- EUROSTAT Newsrelease, 109/2009, 23 July 2009 : « Five million young people unemployed in the EU27 in the first quarter 2009 » (voir : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-23072009-BP/EN/3-23072009-BP-EN.PDF)
- FGTB, « Bourses d'études ou recherche d'emploi : le casse-tête des jeunes », Dossier du Magazine Syndicats, n°12, 26 juin 2009
- FOREM, « L'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2008 », Analyse – Marché de l'emploi, juin 2009 (voir : http://www.leforem.be/wcs/ExtBlobServer/20090701+amef+etude+insertion+jeunes+DEI-1_blobcol=urlvalue&blobtable=DocPar_Mungo&blobkey=id&blobheadname1=Content-Type&blobwhere=1245850225716&blobheadervalue1=application-pdf.pdf)
- HINDRIKS Jean, « Place aux jeunes », Itinera Institute Nota, 2009/50, 17.07.09 (voir : <http://www.itinerainstitute.org/upl/1/default/doc/NOTA%2050%20JH.pdf>)
- Projet de Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014, « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire », juillet 2009
- Projet de Déclaration de politique communautaire 2009-2014, « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire », juillet 2009

25 « Le Bilan de l'automne 2005 de l'Observatoire européen de l'emploi passe en revue les principales mesures mises en œuvre pour promouvoir l'emploi et l'éducation (notamment la formation professionnelle) des jeunes dans les pays couverts par l'Observatoire européen de l'emploi. La section suivante synthétise les principales initiatives prises dans les Etats membres. Un article complet sur chacun des pays dresse ensuite un tableau plus détaillé des tendances et des politiques nationales en matière d'emploi des jeunes. »

Service de presse du Premier Ministre, « Le contrat de solidarité entre générations », Communiqué de presse, Bruxelles, 10 octobre 2005

SPF Economie, « Un premier semestre solide limite les dégâts sur le marché de l'emploi en 2008- Nouveaux chiffres de l'Enquête sur les Forces de Travail », Direction générale statistique et information économique, Communiqué de presse, 6 mai 2009 (voir : http://www.statbel.fgov.be/press/pr136_fr.pdf)

VENDRAMIN Patricia, « Les jeunes, le travail et l'emploi » - Enquête auprès des jeunes salariés en Belgique francophone », Fondation Travail Université, Namur, décembre 2007

Annexes

Annexe 1

Les jeunes de 15-24 ans en 2008 – moyennes annuelles – données de base et sources

	15-24	15-19	20-24	18-19	Sources
Population totale	442.505	227.141	215.365	91.442	INS
Etudiants	280.951	197.734	83.217	69.284(e)	EFT-INS
Actifs occupés	104.049	17.638	86.412	11.580	Calcul
Salariés ONSS	92.582	16.787	75.796	10.772	ONSS
Salariés ONSS-APL	6.422	424(e)	5.999(e)	381(e)	ONSS-APL
Indépendants	5.044	427(e)	4.617(e)	427(e)	INASTI
Demandeurs d'emploi	53.972	9.987	43.984	9.874	Belgostat
dont indemnisés	33.315	2.980	30.335	2.980	ONEM
dont allocations d'attente	28.179	2.923	25.256	2.923	ONEM
dont en stage d'attente	19.606	6.960	12.646	6.881	FOREM
Autres	3.533	1.782	1.751	703	Calcul
p.m. Bénéficiaires DIS	13.050	4.983	8.067	4.708	SPP-IS
Taux d'activité	35,7%	12,2%	60,5%	23,5%	Calcul
Taux de chômage	34,2%	36,2%	33,7%	46,0%	Calcul
Taux d'emploi	23,5%	7,8%	40,1%	12,7%	Calcul

Calculs et estimations (e) : IDD

Annexe 2

Intervalle de confiance donnés par l'INS pour l'EFT sur la Wallonie en 2005

15 et plus	Population	A un emploi	Chômeur	Etudiant	Autre inactif 15-64 ans	Autre inactif 65 ans et +
Estimation N	2.790.245	1.256.528	168.624	272.024	534.459	558.610
% estimé	100,00%	45,03%	6,04%	9,75%	19,15%	20,02%
Ecart-type		9.520	5.303	3.413	7.770	1.727
Coeff variation		0,76%	3,14%	1,25%	1,45%	0,31%

Annexe 3 : Les stages (extraits de : BOUCHAT Thérèse-Marie et DEFEYT Philippe, « La formation en Wallonie : un nécessaire recentrage de la politique régionale », Rapport remis à Madame Marie ARENA, Ministre wallon ayant la formation dans ses compétences, Namur, le 30 décembre 2006

Les stages en milieu professionnel

De multiples dispositifs et filières de formation, relevant tant de la formation initiale que de la formation continue, recourent à des stages (terme que nous avons choisi comme terme générique, recouvrant de multiples réalités – voir ci-après) en milieu professionnel, de longueur, intensité et nature fort différentes.

On peut regrouper ces stages en 6 catégories :

- stages d'observation, souvent de courte durée (stages en entreprise dans le secondaire, stages de mise

- en situation professionnelle – MISIP, stage de découverte)
- stages non directement professionnalisants dans les filières de formation initiale (ex : stage de 1ère année dans les écoles sociales)
- stages, généralement plus longs, à objectif professionnalisant (ex : infirmier(e)s et assistant(e)s sociaux(ales) dès la 2ème année dans les HE ; stages de dernière année des ingénieurs commerciaux, liés ou non au mémoire)
- temps passé en entreprise dans le cadre de formations en alternance ou formations assimilées (CEFA, IFAPME, Promotion Sociale)
- temps passé en entreprise dans le cadre de formations professionnelles de courte ou moyenne durée organisées par le FOREM ou des opérateurs subsidiés
- les stages souvent très longs qui clôturent la formation des médecins, avocats... ; ces stages sont certes des occasions de se perfectionner mais constituent aussi une main-d'oeuvre bon marché.

Globalement, la demande pour les stages est en augmentation. Expliquent cette évolution :

- l'allongement de nombreuses études supérieures dans le cadre du processus de Bologne ; c'est ainsi, par exemple, que la 5ème année de nombreuses études qui sont devenues du type "3 + 2" ont été organisées avec un stage long, voire construites autour d'un stage ;
- l'augmentation du nombre d'étudiants dans certaines filières à fort contenu en stages (ex : HE sociales) ;
- l'augmentation du nombre de formations dans le cadre de la mise en oeuvre du cadre du plan d'accompagnement des chômeurs (nouvelles formations et plus grand recours aux formations existantes) ;
- le succès grandissant des formations proposées par la Promotion Sociale.

Cette évolution prend place dans un contexte où certains lieux de stages (on pense par exemple à l'apprentissage traditionnel) se raréfient, par exemple à cause de la plus grande réticence de certains employeurs d'engager des stagiaires dans un contexte de pression concurrentielle croissante et de charges administratives jugées lourdes.

Cette augmentation accompagne, voire renforce, une évolution plus ancienne : une exigence, et donc une sélection, croissantes de la part des "employeurs". Illustrations :

- là où les étudiants stagiaires peuvent de facto constituer une partie de la force de travail, les employeurs donnent la préférence à des apprenants (terme pour nous générique regroupant étudiants en formation initiale, stagiaires et travailleurs en formation continue) déjà (bien) formés, ignorant plus facilement les apprenants en début de processus ;
- de plus en plus d'employeurs opèrent des formes de sélection plus ou moins poussée (le "marché" des stages devient donc progressivement de plus en plus compétitif, comme le marché du travail et le "marché" du volontariat).

La situation actuelle en matière de stages n'est pas sans poser quelques problèmes :

- même si les différents stages s'adressent le plus souvent à des publics différents et à des domaines d'activités différents, il y a néanmoins risque de saturation dans certains cas, surtout dans de plus petites structures d'accueil (ex : PME, petite association), obligeant à faire des choix de sélection ; par exemple, on prendra plus facilement un futur travailleur social de 3ème année plutôt qu'une personne en EFT ou OISP ou on choisira un futur ingénieur commercial plutôt qu'un apprenti dans un métier manuel ; on notera au passage que certains lieux d'accueil se plaignent d'un "harcèlement" en matière de demandes de stages ;
- au contraire, d'autres employeurs semblent accumuler les stagiaires ; mais les règles d'encadrement des stagiaires en entreprise sont organisées par un décret ou par des règles de fonctionnement spécifiques à chaque filière, à chaque type de stage donc ; résultat: l'encadrement particulier de chaque stagiaire dans une entreprise pourrait parfois être jugé suffisant alors que l'encadrement global est, quant à lui, trop faible pour assurer à tous une formation de qualité ;
- le taux d'encadrement effectif des stagiaires peut aussi être qualitativement compromis quand il y a également sur le lieu de stages des travailleurs qui sont supposés être plus fortement encadrés (Articles 60, PFI, PTP et, d'une manière générale, les travailleurs engagés récemment) ;
- il devient plus difficile, dans certains secteurs et / ou certaines filières de formation (initiale ou continue), de trouver des stages pour tout le monde ; certains apprenants en sont pénalisés (pas de stage ou stage "bas de gamme") ;
- il n'y a pas toujours les nécessaires contrôles (respect des règles, contrôle de qualité) sur le suivi des stagiaires.

Pistes pour l'action

En matière de stages, il nous apparaît que les mesures suivantes doivent être prises :

- une étude transversale (toutes filières de formation confondues) – d'ampleur modeste – doit être entreprise pour confirmer / infirmer, compléter et nuancer les constats posés ci-dessus
- pour certaines filières au moins (on pense à l'alternance, aux PFI...) il faut mettre en place une évaluation globale du taux d'encadrement effectif ; un plafond doit être fixé et appliqué sur le terrain
- systématiser des formes de compensation (financière ou autres) pour les employeurs acceptant des stagiaires
- entamer une réflexion avec les acteurs concernés sur les stages demandés (sont-ils tous nécessaires ? doivent-ils tous être aussi longs ? doivent-ils tous avoir lieu en même temps ? etc.)
- assurer ou approfondir et structurer une régulation intra-filières (dans une même filière, par exemple les Ecoles sociales, les stages ne doivent pas nécessairement avoir lieu dans toutes les HE concernées à la même période de l'année)
- mettre en place, ou, quand elle existe, structurer et amplifier une régulation inter-filières (par ex : harmonisation des exigences et critères des stages pour des formations proches)
- systématiser certaines procédures assurant une bonne qualité du stage (ex : donner à chaque stagiaire un "parrain", fiches remises aux stagiaires avec des règles de base)
- élargir, pour certaines filières, les possibilités de stages en les autorisant et en les organisant dans le secteur public (ex : des stagiaires CEFA pourraient être accueillis dans un atelier communal) et les centres de compétences (en tout cas pour une partie des retombées attendues des stages en entreprise)
- renforcer la sécurité juridique des opérateurs qui souhaitent exclure des employeurs, en tout ou en partie, à la suite de mauvaises expériences, voire abus, clairement établis et dûment constatés
- donner un statut clair et explicite à tous les stagiaires (s'inspirer ici de la loi sur le volontariat ?)
- inscrire la problématique des stages dans la dynamique des Conventions collectives, à tous les niveaux.